

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE  
  
ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-77  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
INSTITUTIONS ET  
VIE POLITIQUE

Sous matière :  
DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS

**OBJET : CREATION  
DE SIX  
COMMISSIONS  
MUNICIPALES  
PERMANENTES ET  
DESIGNATION DE  
LEURS MEMBRES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,  
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max,  
ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard,  
GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE  
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

Monsieur GREFFIER propose le vote à main levée pour cette délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité.

Pour l'étude des affaires qui seront soumises à la décision du Conseil Municipal et conformément à la possibilité offerte par l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la formation de six commissions de 11 membres maximum, sans compter le Maire, président de droit de chacune d'elles.

Et de préciser que dans un souci de démocratisation des organes consultatifs de la commune, il est proposé une représentation proportionnelle entre majorité municipale (à l'exclusion du Maire) et opposition municipale.

Au regard du nombre de sièges à pourvoir, tout conseiller municipal peut siéger dans deux commissions, 2 conseillers siègent dans 3.

Les adjoints règlementaires et l'adjoint spécial peuvent également assister aux réunions de différentes commissions ou groupes de travail spécifiques à ces commissions, même s'ils ne sont pas élus pour siéger dans lesdites commissions.

Afin que l'opposition soit normalement représentée et participe aux travaux, il propose que les commissions se composent de 2 membres de l'opposition municipale et que les autres sièges soient pourvus pour les membres de la majorité municipale.

Le personnel municipal administratif ou technique, ainsi que les représentants des services extérieurs de l'Etat ou des collectivités ou tout représentant des sociétés d'économies mixtes, des concessionnaires ou partenaires de la Ville pourront être conviés aux réunions de travail desdites commissions, sans voix délibérante, à titre consultatif.

Le rapporteur ou le secrétaire de séance de chaque commission établira un procès-verbal succinct qui sera adressé à tous les conseillers municipaux. L'expédition de ces procès-verbaux sera faite par le vice-président de la commission.

Les commissions se réuniront en Mairie sur convocation du Maire, Président de droit, ou du vice-Président.

Les commissions donnent un avis. Cet avis est soumis, s'il y a incidence financière, à la commission Finances, Développement durable, Environnement, Agriculture. Les avis des commissions sont soumis pour décision à l'ensemble du Conseil Municipal si une suite favorable est donnée au projet.

Il est proposé à l'assemblée, pour faciliter le travail du Conseil Municipal, de créer six commissions municipales permanentes :

- Administration générale, Développement économique, tourisme ;
- Culture, Sports, Patrimoine, Vie associative, Animations
- Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur, Formation
- Education, Enfance, Jeunesse, Sécurité, Démocratie locale, Coopérations intercommunales, jumelage, Devoir de mémoire, Nouvelles technologies,
- Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap, Emploi
- Finances, Développement durable, Environnement, Agriculture,

Il est précisé que les commissions peuvent créer des groupes de travail spécifiques, appelés commissions élargies, réunissant des personnes compétentes dans les domaines considérés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir faire acte de candidature pour la commission municipale permanente « **Administration générale, Développement économique, tourisme** » :

Monsieur le Maire, Président :

1. Jacqueline RATABOUIL
2. Gérard SÉMAT
3. Christophe GIRY
4. Philippe GUIRAUD
5. Éric LAMMOGLIA
6. Michel RATABOUIL
7. Bruno PERLES
8. Max VIALARET
9. Audrey GAÏANI

10. Audrey FONTÈS
11. Gérard MONDRAGON

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente  
**« Culture, Sports, Patrimoine, Vie associative, Animations »**

Monsieur le Maire, Président :

1. Prescillia GRANIER
2. Hélène GIRAL
3. Sabine CHABERT
4. Maëva CHANCROGNE
5. Audrey GAÏANI
6. Afaf PERRIN
7. Patrick FREUDENREICH
8. Fabienne BARBAUD
9. Christophe GIRY
10. Sandrine FERNANDEZ
11. Calvin DERKAOU

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente **« Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur, Formation »**

Monsieur le Maire, Président :

1. François DEMANGEOT
2. Michel RATABOUIL
3. Marie DE ALMEIDA
4. Philippe GUIRAUD
5. Éric LAMMOGLIA
6. Jean-François VÉRONIN-MASSET
7. Didier GANGLOFF
8. Maëva CHANCROGNE
9. Javier DE LA CASA
10. Gérard MONDRAGON
11. Calvin DERKAOU

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente **« Education, Enfance, Jeunesse, Sécurité, Démocratie locale, Coopérations intercommunales, jumelage, Devoir de mémoire, Nouvelles technologies »**

Monsieur le Maire, Président :

1. Hélène GIRAL
2. Bruno PERLES
3. Audrey GAÏANI
4. Gladys KICHKOFF
5. Afaf PERRIN
6. Melker GHROUS
7. Patrick FREUDENREICH
8. Élisabeth ESCAFRE
9. Sabine CHABERT
10. Sandrine FERNANDEZ
11. Jean-Baptiste MOUTON

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente **« Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap, Emploi »**

Monsieur le Maire, Président :

1. Didier GANGLOFF
2. Jacqueline RATABOUIL
3. Brigitte BATIGNE
4. Prescillia GRANIER
5. Marie DE ALMEIDA
6. Fabienne BARBAUD
7. Max VIALARET
8. Quentin ESTRADE
9. Melker GHROUS
10. Audrey FONTÈS
11. Fabien CADEL

De même, il est proposé pour la commission municipale permanente « **Finances, Développement durable, Environnement, Agriculture** »

Monsieur le Maire, Président :

1. Javier DE LA CASA
2. Brigitte BATIGNE
3. Gérard SÉMAT
4. Gladys KICKHOFF
5. Jean-François VÉRONIN-MASSET
6. Jacqueline RATABOUIL
7. François DEMANGEOT
8. Quentin ESTRADE
9. Élisabeth ESCAFRE
10. Jean-Baptiste MOUTON
11. Fabien CADEL

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**ACCEPTE** l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire ;

**DECIDE** la création de six commissions municipales permanentes comprenant Monsieur le Maire président de droit de 11 membres élus par le Conseil Municipal ;

**DESIGNE** par vote à main levée les membres ci-dessus proposés par Monsieur le Maire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

*Monsieur le Maire précise qu'une séance d'installation aura lieu le mercredi 08 avril à 17h00, afin d'élire le Président et le Vice-Président de chaque commission.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

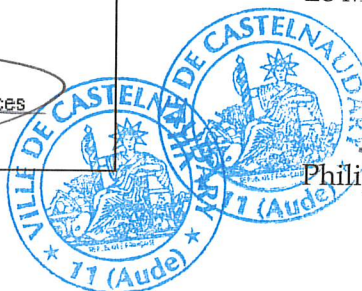
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>21 AVR. 2026</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>20 AVR. 2026</b>
Par publication le : <b>21 AVR. 2026</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER